

En 2022, le Service public de l'insertion et de l'emploi entre dans sa phase de déploiement

26 Janvier 2022

Brigitte Klinkert - Ministre déléguée à l'Insertion



Imaginé en 2019 pour accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, le service public de l'insertion et de l'emploi sera opérationnel en fin d'année dans 80 départements, dont la Seine-Saint-Denis, l'Essonne, le Val-d'Oise et les Yvelines.

« La présence des Régions dans les consortiums SPIE permet de mieux intégrer l'offre de formation dans les parcours d'insertion et de proposer des parcours à la carte. »

Quels sont les objectifs du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) ?

Le but du SPIE est d'éviter le parcours du combattant du retour à l'emploi. Les acteurs de l'emploi et ceux du champ social doivent coordonner leur action pour apporter une réponse globale et efficace aux personnes en insertion. Ces professionnels doivent pouvoir mobiliser la bonne solution au bon moment, en matière de formation, d'emploi, de logement, de mobilité. Et donc avoir un accès rapide à toute l'offre existant sur leur territoire.

Où en est le déploiement du SPIE ?

Après une expérimentation dans 14 territoires en 2020, et deux appels à manifestation d'intérêt, 80 départements sont, en ce début d'année, engagés dans le SPIE. Cela passe par la création d'un consortium d'acteurs SPIE – réunissant notamment le service public de l'emploi, la CAF (Caisse d'allocations familiales), les associations, les collectivités locales. Tout SPIE doit proposer un socle de services communs, dont un diagnostic social et professionnel partagé, un suivi de parcours, et une offre d'accompagnement décloisonnée.

Et davantage tournée vers l'emploi ?

L'accompagnement doit être global, à la fois social et professionnel. En abordant le projet professionnel dès le premier entretien, on fixe d'emblée un objectif de reprise d'activité. Car la reprise d'activité permet bien souvent de résoudre une partie des difficultés sociales. Dans l'Yonne, les bénéficiaires du RSA rencontrent en même temps le travailleur social et le conseiller Pôle emploi, pour un diagnostic partagé. La Seine-Maritime a mis en place un parcours emploi renforcé avec des visites d'entreprises. En Seine-Saint-Denis, les acteurs de l'insertion travaillent avec la filière du BTP pour construire des parcours simplifiés avec formations qualifiantes. Dans le Bas-Rhin, les plateformes « Job-connexion » proposent un entretien d'orientation et une partie des usagers bénéficient ensuite d'un accompagnement intensif sur trois mois, avec les taux de retours à l'activité et à la formation de 38%.

Le SPIE favorise-t-il l'accès à la formation ?

La présence des Régions dans les consortiums SPIE, comme en Bretagne, permet de mieux intégrer l'offre de formation dans les parcours d'insertion et de proposer des parcours à la carte. Les organismes de formation, dont notamment l'Afpa, font partie de nombreux consortiums SPIE. Cela permet d'échanger sur l'évolution de l'offre de formation et de renforcer les partenariats. En Meurthe-et-Moselle, l'employeur local dans les services à la personne contacte directement les bénéficiaires du RSA pour leur proposer une formation. Au niveau national, nous souhaitons ouvrir aux départements la possibilité de prescrire des formations dans le cadre de l'accompagnement du RSA. Ils peuvent désormais le faire avec le nouveau logiciel « Ouiform », testé par trois départements : Alpes-Maritimes, Nord, Indre-et-Loire.

Le SPIE encourage aussi les immersions en entreprise ?

En effet, car elles ont un réel effet sur l'accès à l'emploi et l'entrée en formation. Depuis la loi sur l'inclusion du 14 décembre 2020, les Conseils départementaux, et par délégation, d'autres structures d'accompagnement, peuvent prescrire des immersions en entreprises (PMSMP). Ce début 2022, la nouvelle plateforme « Immersion Facile » va recenser toutes les entreprises accueillant des immersions, comme la plateforme de l'inclusion recense déjà les entreprises sociales inclusives (IAE).

L'Etat développe d'autres outils numériques au service de l'insertion ? Au niveau national, la start-up d'Etat Beta.gouv a développé six nouveaux services publics numériques pour faciliter les parcours d'insertion. Par exemple, « Data insertion » doit faciliter l'échange de données entre pôle emploi, la Caf, et le département. La plateforme « Dora » propose aux professionnels une cartographie de toute l'offre d'accompagnement disponible sur leur territoire. Enfin, le « carnet de bord » numérique est un document partagé entre les acteurs de l'accompagnement, qui réunit pour chaque bénéficiaire les informations clés et l'historique des démarches. Ces outils sont mis à disposition de tous les départements.

Quel bilan tirer des premières réalisations ?

Avec le SPIE, on met fin à des fonctionnements en silo. C'est un changement de méthode et de culture. Certaines améliorations sont déjà des acquis : le délai de prise en charge des bénéficiaires du RSA, passé de quatre à moins d'un mois, ou encore la coordination des acteurs des sphères sociales et professionnelles, avec le co-diagnostic. C'est très encourageant.

Propos recueillis par Mariette Kammerer ([Centre info](#) ^[1] pour Défi métiers, janvier 2022).

Tags : [service public de l'insertion et de l'emploi](#) ^[2] | [inclusion](#) ^[3] | [accompagnement vers l'emploi](#) ^[4]